



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 21 mars 2024

**Dossier n° : AE 24.0105**

**Demandeur : GAEC LAPORTE PERE et FILS**

**Date d'enregistrement de la demande : 06/03/24**

**Date limite de candidature : 06/06/2024**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 06/07/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
VALUEJOLS	0,63	LAPORTE Joseph	Section ZY 6
TANAVELLE	11,99	LAPORTE Joseph	Section ZA 15,39, Section ZB 22,40,62, Section ZC 65,72,167, Section ZN 33,
TANAVELLE	12,53	LAPORTE Aline	Section ZA 5,9,24,43,45,47, Section ZB 33,35, Section ZC 22,168,172, Section ZN 38,
LES TERNES	26,85	LAPORTE Madeleine	Section ZM 4,5,56,65,68,74,
PAULHAC	1,49	LAPORTE André	Section YN 14
TANAVELLE	72,94	LAPORTE André	Section ZA 1,13,14,16,21,33,36,42,46,52,73 Section ZB 2,3,17,21,31,42,51,54,61,66,67, Section ZC 11,30,60,64,67,76,85,92,193, 245, Section ZD 29,30, Section ZE 6,22,31,34,35,36, 40,41,43,45,52,55,62,
TANAVELLE	6,11	Mairie de TANAVELLE	Section ZA 8,10, Section ZB 49, Section ZC 87,99, Section ZE 8,54,61,64,

			Section ZN 63
TANAVELLE	0,6	BESSE Louis	Section ZC 18,23,90,
TANAVELLE	1,29	VIGIER Agnés	Section ZD 20,25,
TANAVELLE	1,17	BESSE J-louis	Section ZE 9,
TANAVELLE	0,49	AUGUY	Section ZC 1,6,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière**